



Date de dépôt : 4 mars 2024

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de Nicole Valiquer Grecuccio, Léna Strasser, Jean-Charles Rielle, Sophie Demaurex, Jacklean Kalibala, Sylvain Thévoz, Diego Esteban : Renforçons l'égalité et la visibilité des femmes dans le sport !

Rapport de Xavier Magnin (page 4)

Proposition de motion (2937-A)

Renforçons l'égalité et la visibilité des femmes dans le sport !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la nécessité de renforcer une politique sportive fondée sur le principe d'égalité entre hommes et femmes ;
- la Charte d'engagement à la prévention et à la lutte contre les atteintes à la personnalité au travail, au sein des entités subventionnées par la République et canton de Genève dans le domaine de la culture, existant dans le domaine de la culture¹ ;
- le manque de visibilité des sportives dans l'espace public et les manifestations ;
- l'importance de la fonction de modèles pour inciter les filles et jeunes filles à pratiquer une activité sportive, voire à développer un parcours professionnel dans le sport ;
- le peu de références explicites aux questions de l'égalité dans le sport dans les textes qui régissent les lois et règlements notamment sur le sport,

invite le Conseil d'Etat

- à élaborer une charte d'engagement à la prévention et à la lutte contre les atteintes à la personnalité, au sein des entités au bénéfice d'une subvention allouée par le canton ou les communes, dans le domaine du sport, ou d'une aide octroyée par le Fonds de l'aide au sport, en coordination avec la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises et le Conseil consultatif du sport, sur le modèle de celle existant dans le domaine de la culture ;
- à renforcer le soutien des initiatives innovantes pour l'égalité entre femmes et hommes dans le sport, y compris pour sécuriser le sport libre dans les espaces publics, en particulier dans les zones jugées prioritaires selon les analyses du CATI-GE et dans les projets d'aménagement des quartiers existants et nouveaux ;

¹ Cf. <https://www.ge.ch/document/30696/telecharger>

-
- à associer des sportives, de par leur expertise, à l'élaboration de tout projet d'équipement sportif dans les écoles du secondaire du canton et dans les aménagements d'espaces dédiés au sport ;
 - à promouvoir des campagnes pour l'égalité en rendant visibles les femmes engagées dans une discipline sportive.

Rapport de Xavier Magnin

Cette motion a été travaillée durant six séances de commission, les 27.9.23, 4.10.23, 18.10.23, 1.11.23, 15.11.23 et 10.1.24, représentant également six auditions. Elle présente les invites suivantes au Conseil d'Etat :

- *à élaborer une charte d'engagement à la prévention et à la lutte contre les atteintes à la personnalité au travail, au sein des entités au bénéfice d'une subvention allouée par le canton ou les communes, dans le domaine du sport, ou d'une aide octroyée par le Fonds de l'aide au sport, en coordination avec la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises et le Conseil consultatif du sport, sur le modèle de celle existant dans le domaine de la culture ;*
- *à renforcer le soutien des initiatives innovantes pour l'égalité entre femmes et hommes dans le sport, y compris pour sécuriser le sport libre dans les espaces publics, en particulier dans les zones jugées prioritaires selon les analyses du CATI-GE et dans les projets d'aménagement des quartiers existants et nouveaux ;*
- *à associer des sportives, de par leur expertise, à l'élaboration de tout projet d'équipement sportif dans les écoles du secondaire du canton et dans les aménagements d'espaces dédiés au sport ;*
- *à promouvoir des campagnes pour l'égalité en rendant visibles les femmes engagées dans une discipline sportive.*

27.9.23 – Présentation par M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, première signataire, en présence de M. Vincent Scalet, chef du service des sports de l'OCCS

M^{me} Valiquer Grecuccio prend la parole pour discuter du besoin de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans le domaine du sport, en mettant l'accent sur la lutte contre le harcèlement et les inégalités de traitement. Voici les points principaux abordés :

Prévention du harcèlement et promotion de l'égalité

M^{me} Valiquer Grecuccio souligne l'importance de prévenir le harcèlement dans tous les milieux, y compris celui de la culture et du sport. Elle met en avant l'initiative de la Ville de Genève pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans le sport.

Besoin de représentation féminine dans le sport

Elle mentionne une étude de 2017 montrant les facteurs influençant la participation des femmes dans le sport à Genève et soutient l'idée d'une charte cantonale pour montrer l'engagement des institutions dans la prévention du harcèlement et la promotion de l'égalité dans le sport.

Visibilité des femmes dans le sport

M^{me} Valiquer Grecuccio insiste sur l'importance de la visibilité des femmes dans le sport, notamment dans les postes à responsabilité et dans les médias.

Questionnements et réponses

La discussion évoque des questions sur les initiatives existantes, les inégalités de traitement entre hommes et femmes, ainsi que sur le rôle des autorités et des associations dans la promotion de l'égalité dans le sport.

Auditions à venir

La commission envisage d'auditionner différentes institutions et personnalités, comme l'AGS, la Ville de Genève, la FASe, le DCS et l'ACG, pour approfondir la question de l'égalité dans le sport.

4.10.23 – Audition de M. Jean-Noël de Giuli, président de l'Association genevoise des sports (AGS), en présence de M. Vincent Scalet

Les points notamment discutés sont :

Avis de l'AGS sur la motion M 2937

L'AGS est favorable à l'égalité entre hommes et femmes dans le sport, en accord avec la charte olympique.

Un nouveau poste de chargé de prévention dans le sport a été créé pour mettre en place des règles visant à éviter les violences et les problèmes liés au genre.

Présence des femmes dans les clubs sportifs

Un député UDC demande quel est le pourcentage de femmes inscrites dans des clubs sportifs.

M. de Giuli mentionne une majorité d'hommes mais une augmentation de la proportion de femmes dans le sport.

Il souligne qu'au sein de son club de tir à l'arc, il y a plus de sportives que de sportifs.

Actions de l'AGS pour promouvoir les femmes dans le sport

L'AGS reconnaît qu'il est possible de faire davantage pour promouvoir le sport féminin.

Le chargé de prévention veille à la promotion du sport féminin et des actions supplémentaires sont envisagées.

Composition du comité de l'AGS

M. de Giuli exprime sa volonté d'avoir plus de femmes dans le comité.

Réflexions sur la charte et l'égalité dans le sport

Discussion sur l'efficacité et la pertinence de la charte proposée par la motion par rapport à la charte olympique existante.

Débat sur les obstacles à l'égalité dans le sport, notamment les problèmes d'infrastructures et de financement.

Préoccupation concernant les violences sexistes

Mention des violences sexistes dans le sport, qui touchent notamment les femmes.

Réflexion sur la manière de faciliter la remontée de ce type d'informations et sur les actions des clubs pour y remédier.

Labels de l'AGS

Les labels sont des outils de qualité pour les clubs, mais seulement 10% des clubs sont labellisés en raison de la demande volontaire.

Besoin d'infrastructures pour favoriser la pratique sportive féminine

Un manque d'infrastructures est évoqué comme obstacle à la promotion du sport féminin.

Ensuite de quoi la présidente propose de donner la parole à M. Scalet qui nous entretient sur la politique du département concernant cette thématique.

Promotion du sport féminin

M. Scalet a souligné les progrès réalisés dans la promotion du sport féminin et la nécessité de changer la culture historiquement masculine du sport.

Actions concrètes

Des actions concrètes ont été mentionnées, telles que la parité des sexes aux Jeux olympiques, l'augmentation de la participation des femmes à des événements sportifs locaux et le soutien financier aux athlètes féminines d'élite.

Prévention des violences

La discussion a porté sur la nécessité de prévenir les violences physiques dans le sport et sur les initiatives telles que le centre d'écoute de Swiss Olympic et la création d'un bureau de prévention.

Formation des entraîneurs

Il a été souligné que la formation des entraîneurs devrait être plus holistique, incluant des aspects humains et préventifs en plus des compétences techniques.

Visibilité et soutien aux équipes féminines

La nécessité d'offrir plus de visibilité aux femmes dans le sport, de fournir plus de matchs et de soutenir davantage les équipes féminines a été soulignée.

Collaboration avec des organisations externes

Des collaborations avec des organisations telles que Swiss Sport Integrity et « Le Respect, ça change la vie » ont été mentionnées comme des moyens de renforcer les efforts pour promouvoir l'égalité des genres dans le sport.

La discussion met en évidence la diversité des actions entreprises pour promouvoir l'égalité des genres dans le sport, ainsi que les défis persistants tels que la prévention des violences et le soutien aux équipes féminines.

18.10.23 – **Audition des représentants de la FASE, M. Yann Boggio, secrétaire général, et M^{me} Nadège Tuccio, coordinatrice région, en présence de M^{me} Anne Hiltbold, conseillère d'Etat, et de M^{me} Eléonore Zottos, secrétaire générale du DIP**

Présentation de la FASE

La FASE, créée en 1998, est répartie sur 48 centres et maisons de quartier, avec 1500 collaborateurs sur le terrain et 15 équipes de 13 travailleurs sociaux hors murs.

Participation des filles aux activités sportives

La FASE constate que les filles participent moins aux activités sportives en accueil libre et met en place différentes initiatives pour améliorer cette tendance.

Initiatives pour favoriser la participation des filles

La FASE propose des cours mixtes de boxe, des activités de musculation et de danse interverties entre les genres, des cours de football pour filles, et des ateliers de confiance en soi.

Dynamiques de genre chez les jeunes

La FASE souligne les dynamiques de genre chez les jeunes, notamment la polarisation sociale, les différences de perception de l'image de soi, et l'influence des médias et des influenceurs.

Promotion de la pratique sportive féminine

La FASE observe une évolution positive dans la promotion du sport féminin, notamment dans le football, avec une prise en compte médiatique, politique et populaire accrue.

Charte d'engagement et considération interpersonnelle

La FASE soutient l'idée d'une charte d'engagement favorisant l'inclusion des femmes dans le sport et souligne l'importance de la considération interpersonnelle pour promouvoir l'égalité des genres.

Aménagement des espaces sportifs

Des réflexions sont nécessaires sur l'aménagement des salles de sport pour favoriser la mixité et permettre aux filles de s'appropriier les espaces publics.

Collaboration et initiatives

La FASE collabore avec diverses organisations, propose des activités comme le Lady Boxing, et travaille avec les autorités et la police pour promouvoir l'égalité des genres et l'accès au sport pour tous les jeunes, y compris les déscolarisés.

Débat sur l'égalité des genres

Le débat s'étend sur la question de l'égalité des genres dans le sport, les attentes différenciées selon le genre, la promotion de l'égalité dès le plus jeune âge, et la nécessité d'une considération interpersonnelle.

Réflexions sur l'avenir

Des réflexions sont partagées sur la manière de promouvoir l'égalité des genres, de sécuriser les espaces publics, d'adapter l'offre sportive, et de changer les perceptions du corps et du sport chez les jeunes.

L'audition met en lumière les efforts de la FASE pour favoriser la participation des filles au sport, les défis persistants liés aux dynamiques de genre, et les pistes d'action pour promouvoir l'égalité des genres dans le domaine sportif.

1.11.23 – Audition de M^{me} Sandy Maendly, coordinatrice sportive de l'équipe féminine du Servette Football Club Chênois, en présence de M^{me} Anne Hiltpold, conseillère d'Etat, et de M G. Thorel, directeur général du DIP

Une audition concernant le développement du football féminin et l'accès des femmes aux infrastructures sportives de M^{me} Sandy Maendly a abordé plusieurs points importants :

Filière SAE (Sport-Art-Etudes)

M^{me} Maendly a souligné l'importance de la filière SAE pour les joueuses de football, mais a noté des difficultés d'accès pour les filles, notamment en raison de critères de sélection rigoureux.

Difficultés d'infrastructures

Elle a également mentionné les problèmes d'infrastructures, comme les vestiaires inadaptés et les horaires d'entraînement peu pratiques, qui peuvent décourager les jeunes filles à pratiquer le sport.

Promotion du football féminin

M^{me} Maendly a souligné l'importance de la promotion du football féminin, notamment à travers des événements comme le match entre Servette et Chelsea, qui a permis aux jeunes de s'identifier à des joueuses professionnelles.

Egalité des genres dans le sport

Elle a abordé la question de l'égalité des genres dans le sport, soulignant qu'il reste des barrières culturelles et logistiques à surmonter pour permettre aux filles d'accéder aux mêmes opportunités que les garçons.

15.11.23 – Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative de la Ville de Genève chargée de sports, de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du service des sports, et de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel, en présence de M. Vincent Scalet

Il a notamment été question des sujets suivants :

Expérience personnelle et évolution du sport féminin

M^{me} Barbey-Chappuis a partagé son expérience personnelle et a souligné l'évolution du sport féminin à Genève. Elle a noté qu'alors qu'il y avait peu d'équipes féminines par le passé, il y a désormais plus de 35 clubs avec des équipes féminines dans la région.

Enquête sur la pratique sportive féminine

Une enquête menée en 2014 a révélé que de nombreuses femmes ont dû interrompre leur pratique sportive en raison de diverses contraintes, notamment liées aux infrastructures et au sentiment de sécurité dans l'espace public. De plus, des actes sexistes ont été signalés comme ayant un impact négatif sur la pratique sportive des femmes.

Plan d'action interdépartemental de la Ville de Genève

La Ville de Genève a mis en place un plan d'action interdépartemental axé sur la sensibilisation, le soutien financier et la promotion du sport féminin pour lutter contre la discrimination dans le sport.

Mesures concrètes pour promouvoir le sport féminin

Plusieurs mesures ont été prises pour promouvoir le sport féminin, notamment des soutiens financiers pour la création d'équipes féminines, des cours spécifiquement conçus pour les femmes, des fan zones pour les événements sportifs féminins et des cours d'initiation au football pour motiver les jeunes filles à rejoindre des équipes locales.

Projets en cours et à venir

Divers projets sont en cours ou prévus, tels que des enquêtes sur l'arrêt de la pratique sportive chez les jeunes filles pendant l'adolescence, des initiatives pour mieux prendre en compte les besoins des femmes dans la pratique sportive et la création d'espaces dédiés aux femmes sur les terrains de sport.

Au final, il est à retenir que la Ville de Genève s'engage activement à promouvoir l'égalité dans le sport et à encourager la participation des femmes à tous les niveaux de la pratique sportive.

S'ensuit un moment de questions-réponses :

Interactions entre communes et cantons pour les projets dédiés aux sportives

La collaboration entre la Ville de Genève et le canton est étroite, notamment dans le financement du chargé de prévention et dans l'organisation d'événements tels que l'Euro féminin.

Charte Ville-canton pour le sport

Contrairement à ce qui existe dans le domaine de la culture, il n'y a pas de charte spécifique pour le sport. Cependant, des mesures sont prises pour garantir le respect des infrastructures sportives.

Demandes de terrains pour le sport

Des initiatives sont prises pour répondre aux demandes des habitants, comme la transformation d'un parking abandonné en terrain de football dans le quartier des Grottes.

Sport compétitif versus non compétitif

Les intervenants soulignent que la compétition peut être saine et promouvoir des valeurs positives, mais que des dispositifs de prévention sont nécessaires pour réduire la violence.

Amélioration des infrastructures pour la pratique sportive féminine

Des améliorations sont apportées aux infrastructures pour rendre la pratique sportive féminine plus accessible, notamment en termes d'horaires, de vestiaires et de douches.

Responsabilité de la visibilité des sportives de haut niveau

Les responsables locaux et les organismes sportifs ont un rôle à jouer pour assurer la visibilité des sportives de haut niveau, ce qui peut contribuer à promouvoir l'égalité dans le sport.

Harcèlement et discrimination dans le sport féminin

Des mesures sont prises pour lutter contre le harcèlement et la discrimination, notamment à travers des formations, des interventions et des dispositifs de signalement des comportements inappropriés.

Rôle du chargé de prévention dans l'élaboration d'une charte

Il est suggéré que le chargé de prévention soit impliqué dans l'élaboration d'une éventuelle charte pour le sport, afin de garantir sa cohérence et son efficacité.

La discussion met en lumière les efforts déployés pour promouvoir l'égalité dans le sport, lutter contre la discrimination et assurer la sécurité des pratiquantes. La collaboration entre les différents niveaux de gouvernement et la mise en place de mesures concrètes sont considérées comme essentielles pour progresser dans ce domaine.

10.1.24 – Audition de M^{me} Karine Bruchez, présidente de l'Association des communes genevoises (ACG) et maire d'Hermance, accompagnée de M. Alexandre Dunand, directeur financier de l'ACG

Position de l'ACG

M^{me} Bruchez, représentante de l'ACG, exprime le soutien de l'association à la motion. Elle souligne les actions déjà entreprises par les communes pour promouvoir le sport féminin, telles que des cours gratuits et des installations adaptées. L'ACG soutient également la création d'une charte d'engagement pour la prévention des violences dans le sport.

Intégration des femmes dans les projets de réalisations sportives

Une députée PLR soulève la question de l'intégration des femmes dans la construction de projets sportifs au niveau des communes. M^{me} Bruchez estime que cette intégration est réalisable et souligne les réflexions en cours lors de la création d'installations sportives intercommunales.

Campagnes de communication dédiées au sport féminin

Une députée PLR suggère la possibilité d'envisager des campagnes de communication dédiées au sport féminin au niveau de l'ACG. M^{me} Bruchez pense que cela pourrait être inclus dans la charte envisagée par la motion, voire dans une collaboration entre le canton et les communes.

Fondation pour les infrastructures sportives

Un député UDC mentionne la création d'une fondation pour les infrastructures sportives impliquant le canton, l'ACG et la Ville de Genève, mais l'ACG n'a pas encore été contactée à ce sujet.

Mutualisation des infrastructures sportives

Un député S soulève la question de la mutualisation des infrastructures sportives entre les communes, mais M^{me} Bruchez souligne que c'est plutôt une décision intercommunale.

Promotion de divers sports pour tous

Un député LC interroge sur la sécurité des centres sportifs et sur la promotion de sports masculins pour les femmes. M^{me} Bruchez affirme que l'ACG vise à mettre à disposition des infrastructures pour que chacun puisse pratiquer le sport de son choix.

Amendement sur la mention « au travail »

Un député LC propose un amendement pour supprimer la mention « au travail » dans la première invite de la motion. La présidente met aux voix cet amendement, et il est adopté.

La discussion montre un large soutien à la promotion du sport féminin et à la prévention des violences dans le milieu sportif au sein de l'ACG, ainsi que des réflexions sur la coordination entre le canton et les communes pour atteindre ces objectifs.

L'amendement proposé par le député LC visant à supprimer le mot « au travail » dans la première invite est accepté à l'unanimité.

La présidente met aux voix la M 2937 ainsi amendée :

Oui : 14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

La M 2937 ainsi amendée est acceptée à l'unanimité.

La commission soutient à l'unanimité cette motion.

Catégorie de débat préavisée : IV